

MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

VOUS DÉSIREZ POSER VOTRE CANDIDATURE POUR DEVENIR UN ÉLU MUNICIPAL?

Vous pouvez déposer votre candidature jusqu'au 3 octobre 2025, 16 h 30, en prenant rendez-vous avec la présidente d'élection, par courriel au president.election2025@vsad.ca.

RENCONTRE D'INFORMATION POUR TOUS LES CANDIDATS

Une rencontre d'information avec tous les candidats, ainsi qu'avec les représentants des partis autorisés ou des équipes reconnues, aura lieu le **lundi 6 octobre 2025, à 18 h**, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville.

Toutes les personnes ayant déposé leur candidature recevront une invitation formelle à cette rencontre. Il est très important d'y assister, car des informations essentielles vous y seront communiquées.

Le poste de mairesse ou maire est ouvert aux candidatures, de même que les postes de conseillers des huit districts suivants :

- #1 – Des Coteaux
- #2 – Portneuf
- #3 – Lahaye
- #4 – Du Roy/Lac Nord
- #5 – Lac Sud
- #6 – Les Bocages
- #7 – Haut-Saint-Laurent
- #8 – Lionel-Groulx

POUR EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE

Assurez-vous d'être inscrit sur la liste électorale et que vos informations soient à jour afin de pouvoir voter. Pour ce faire, consultez le <https://bit.ly/validationliste>.

Un carton d'électeur, ainsi qu'un carton de rappel vous seront envoyés bientôt.

POUVEZ-VOUS VOTER?

Pour voter lors de cette élection, vous devez, au 2 novembre 2025 :

- Être inscrit sur la liste électorale.
- Avoir 18 ans ou plus.
- Détenir la citoyenneté canadienne.
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux (ne pas être sous curatelle ou avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale douteuse au cours des 5 dernières années).

ÊTES-VOUS UN ÉLECTEUR DOMICILIÉ OU NON?

Domicilié:

- Avoir son domicile dans la municipalité en date du 2 novembre 2025.
- ET
- Avoir son domicile au Québec depuis au moins 6 mois en date 2 novembre 2025.

Non domicilié:

- Être propriétaire ou copropriétaire indivis d'un immeuble (chalet, immeuble à logements, terrain vacant, etc.) situé dans la municipalité depuis le 18 septembre 2025, ou avant.

OU

- Être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise (locataire d'un local d'affaires) situé dans la municipalité depuis le 18 septembre 2025, ou avant.

OÙ ET QUAND VOTER?

ACTION	DATE	HEURE	LIEU
Vote du président d'élection	Vendredi 24 octobre	Entre midi et 20 h	CCC*
Vote par anticipation	Dimanche 26 octobre	Entre midi et 20 h	CCC* École des Pionniers, pavillon Laure-Gaudreault
Vote	Dimanche 2 novembre	Entre 10 h et 20 h	



• Bureau de vote itinérant (BVI)

Si vous séjournez dans un établissement de santé reconnu ou si vous ne pouvez pas vous déplacer pour des raisons de santé, vous pouvez faire une demande pour voter à votre chambre ou à votre domicile. C'est ce qu'on appelle le bureau de vote itinérant.

Si vous êtes admissible, une équipe se déplacera pour vous faire voter, entre les 27 et 29 octobre prochains. Vous avez jusqu'au 15 octobre 16 h pour faire la demande.

Consultez le site web d'Élections Québec, à la section BVI, pour savoir si vous êtes admissible. Le lien se trouve à la fin de cet article.

• Vote par correspondance

Pour voter par correspondance (pour les électeurs non-domiciliés), soumettez une demande à la présidente d'élection au plus tard le **16 octobre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 13 octobre 2025. Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, communiquez avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

La présidente d'élection doit recevoir les bulletins de vote au plus tard le **31 octobre 16 h 30**.

Lors du vote, vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Carte de rappel du vote reçue par la poste (pas obligatoire, mais suggérée)

Trouvez les informations nécessaires sur le site web d'Élections Québec: <https://www.electionsquebec.qc.ca>.

*CCC : Centre communautaire des Campus, situé au 4950, rue Lionel-Groulx, anciennement nommé Centre communautaire multifonctionnel secteur est.



COMMENT NOUS JOINDRE

VOTRE HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h (ouvert le midi)
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (QC)
G3A 2E3

418 878-2955

Courriel : info@vsad.ca
Site Web : <https://vsad.ca>



SUR PLACE **AVEC RENDEZ-VOUS** POUR LES SERVICES SUIVANTS :

- SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS
- SERVICE DU JURIDIQUE ET DU GREFFE
- SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SUR PLACE **SANS RENDEZ-VOUS** POUR LES SERVICES SUIVANTS :

- SERVICE DE L'URBANISME
- SERVICE DE LA TRÉSORERIE

INSCRIVEZ-VOUS AU PORTAIL CITOYEN SANS TARDER !

Saint-Augustin-de-Desmaures

PORTAIL CITOYEN

ALERTES MUNICIPALES
REQUÊTES CITOYENNES

Consultez le régulièrement,
car il évolue rapidement !



DES SERVICES MUNICIPAUX À
PORTÉE DE MAIN, EN TOUT TEMPS !



<https://citoyen.vsad.ca>

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !



@VSADofficiel
@VSADSLCVC



@VSADofficiel
@Augustinoisactifs



@Ville-de-saint-augustin-de-desmaures

**NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !
FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS !**





TRÉSORERIE et taxes



PROCHAINS PAIEMENTS ÉTALÉS DE TAXES MUNICIPALES 2025 :

- 1^{er} octobre
- 3 novembre
- 1^{er} décembre
- 6 janvier 2026
- 3 février 2026



8^e ÉCHÉANCE : 1^{er} OCTOBRE

SOLDE 2024 – VENTE DE PROPRIÉTÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Les propriétaires concernés ont reçu une lettre informative en août dernier. S'il vous reste encore un solde de taxes municipales 2024 à payer, voici les dates importantes à retenir :

- **8 octobre 2025** : Second avis aux propriétaires par courrier recommandé ou par huissier (frais de courrier recommandé ou de huissier au dossier).
- **17 octobre 2025** : Publication du second avis public (100 \$ de frais au dossier).
- **11 novembre 2025** : Vente à l'enchère (100 \$ de frais de dossier).

Notez que les frais énumérés sont cumulatifs au dossier et s'ajoutent au solde à payer.



IMPORTANT

Les chèques personnels sont refusés pour régler les soldes de 2024. Informez-vous des modes de paiement acceptés. Si tous les soldes sont payés, la vente sera annulée.

Pour de plus amples informations concernant le budget, les finances et les taxes, visitez notre site web : <https://vsad.ca/budget-finances>.



JURIDIQUE, GREFFE et avis publics



IMPORTANT



La dernière séance ordinaire avant l'élection municipale aura lieu le mercredi 1^{er} octobre.

Elle se tiendra à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

17 septembre Vente pour défaut de paiement de taxes

1^{er} avis

15 septembre Demande de dérogations mineures

106, rue Rotterdam (lot projeté 6 661 726)

12 septembre Demande de dérogations mineures

112, rue de l'Écouvette (lot 3 056 995)

2 septembre Avis public d'élection

29 août Résumé du Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme.

22 août Appel d'offres

APO-2025-041 - Contrat pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale Phase II - Pavage 2026 (SÉAO 20089713)





JURIDIQUE, GREFFE et avis publics



AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT N° 2021-664 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Le *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme* est entré en vigueur le 4 juillet 2025, à la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville de Québec. Conformément à l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1, ci-après « LAU »), vous trouverez ci-dessous le résumé du Plan d'urbanisme révisé, publié sur le site web de la Ville et dans le Mensuel d'information municipale (MIM) d'octobre 2025.

Le Plan d'urbanisme révisé de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures constitue un document stratégique majeur qui oriente le développement de la ville pour les années à venir. Préparé conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), aux Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), il remplace le Plan précédent et vise à répondre aux nouvelles réalités démographiques, économiques, environnementales et sociales du territoire.

Le Plan d'urbanisme révisé entend favoriser le développement, la protection et la mise en valeur du territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures en intégrant des dispositions visant le développement durable de sa communauté, notamment par :

- L'amélioration de la qualité de vie, de l'organisation spatiale des milieux urbanisés et de la mobilité.
- Le développement de l'emploi local, des services aux communautés et des potentiels industriels, commerciaux, institutionnels et agricoles.
- La valorisation des attraits naturels et des paysages d'intérêt.
- La préservation de l'environnement et du patrimoine.

Processus d'adoption

Les grandes étapes de l'adoption du Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme	
Avis de motion	30 août 2021
Présentation du projet de règlement	30 août 2021
Consultation publique	7 septembre 2022
Consultation publique prolongée par écrit	13 janvier 2023
Adoption finale : (avec corrections finales adoptées le 3 juin 2025 après les commentaires de l'Agglomération de Québec)	6 mai 2025
Entrée en vigueur	4 juillet 2025

Les grandes orientations

Le Plan d'urbanisme révisé propose 6 grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire augustinois. Chacune se divise en objectifs stratégiques (voir tableau ci-contre).

Mise en œuvre et suivi

Le Plan d'urbanisme révisé s'accompagne d'un plan d'actions qui précise les mesures à mettre en œuvre, les échéanciers et les responsabilités des différents acteurs municipaux. Des outils de suivi permettront d'évaluer périodiquement l'atteinte des objectifs et d'ajuster les interventions au besoin.

Le Plan d'urbanisme révisé de Saint-Augustin-de-Desmaures représente une feuille de route ambitieuse qui vise à guider le développement de la ville de manière responsable, harmonieuse et durable. Le conseil municipal s'est appuyé sur la concertation citoyenne et les principes de développement durable. Il a ainsi doté la Ville d'un outil de planification moderne qui reflète les aspirations de sa population et qui respecte aussi les contraintes environnementales, économiques et sociales.

Le Plan d'urbanisme révisé est disponible sur le site web de la ville au <https://vsad.ca/permis> ou sur demande au greffe@vsad.ca. Vous pouvez également consulter une copie à l'hôtel de ville, située au 200, route de Fossambault.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 29 août 2025

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca

GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
1. Favoriser le développement du territoire	1. Travailler de concert avec différents partenaires afin de mettre en œuvre les orientations et objectifs du Plan d'urbanisme à l'égard du développement durable du territoire. 2. Positionner avantageusement la VSAD avec une planification à long terme en transport. 3. Améliorer l'offre et l'accessibilité des services municipaux selon les besoins des citoyens. 4. Attirer une juste part de la croissance projetée des ménages de l'agglomération pour soutenir l'infrastructure locale de services tout en préservant le caractère unique de la ville.
2. Maximiser le potentiel et l'attractivité économique du territoire	1. Explorer les façons d'optimiser l'espace dans le parc industriel François-Leclerc de façon à attirer les investissements et à augmenter l'emploi local. 2. Examiner et développer les potentiels de la filière agricole (agroalimentaire, agrotourisme) dans une perspective de positionnement et de mise en valeur de la ville. 3. Maintenir et faire croître la vocation institutionnelle. 4. Dynamiser les noyaux des commerces et de services des grandes artères.
3. Améliorer la qualité de vie des citoyens	1. Aménager des milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé de la population. 2. Tendre vers une desserte en espaces verts, équipements et réseaux récréatifs dans un rayon de proximité des quartiers résidentiels. 3. Améliorer l'interconnectivité du réseau routier et la fluidité des déplacements.
4. Protéger et mettre en valeur les attraits territoriaux distinctifs	1. Distinguer, préserver, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine culturel local. 2. Mettre en valeur les paysages d'intérêt et les portes d'entrée de la ville. 3. Protéger et valoriser les milieux naturels d'intérêt.
5. Aménager le territoire de façon résiliente afin de protéger les biens et les personnes	1. Intégrer la comptabilité des usages dans la planification et la gestion de l'aménagement du territoire. 2. Atténuer les risques et les nuisances générés par les contraintes naturelles et anthropiques. 3. Protéger les cours d'eau et leurs abords et atténuer les risques d'érosion.
6. Poursuivre la réflexion stratégique sur les besoins d'utilisation et d'occupation des espaces urbains	1. Poursuivre la réflexion stratégique concernant la réunion potentielle des deux secteurs d'urbanisation. 2. Analyser l'utilisation et l'occupation des espaces urbains et le potentiel de déploiement d'actions structurantes pour répondre aux besoins du milieu. 3. Analyser l'utilisation et l'occupation du parc industriel François-Leclerc ainsi que son potentiel de développement afin de répondre aux besoins du secteur industriel.



RESSOURCES HUMAINES et emplois

Ta carrière se trouve **ici**

Équipe à grandeur humaine

Environnement collaboratif

**Climat bienveillant,
respectueux et ouvert**

**Projets mobilisateurs,
innovants et enrichissants**



Afin de bien servir les citoyens, la Ville recherche du personnel qualifié et dédié.

Postes à combler :

- Personnel électoral
- Préposé à l'aréna
- Journalier
- Coordonnateur aux relations citoyennes
- Technicien à la paie et aux avantages sociaux
- Membre permanent au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Brigadier



Balayez le code QR pour accéder aux offres d'emplois



PRÉPARATION À LA SAISON HIVERNALE

Afin de garder les rues et puisards exempts de feuilles, le Service des travaux publics a commencé le balayage automnal. Merci de déposer vos feuilles dans les sacs de résidus verts lors des collectes prévues (jusqu'au 13 novembre) plutôt que de les pousser dans la rue.

D'ici la fin novembre, l'installation des balises à neige sera complétée. La Ville vous invite aussi à baliser vos sentiers, arbustes, boîtes aux lettres et bordures décoratives pour faciliter le déneigement. Protégez vos arbres et arbustes avec de la jute, des tuteurs ou des clôtures à neige.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

- Les bacs roulants doivent être sortis le jour de la collecte, à 1 mètre de la rue et espacés entre eux.
- Les abris d'hiver temporaires sont permis du 1^{er} octobre au 1^{er} mai, mais doivent respecter ces conditions:
 1. Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé un abri d'hiver.
 2. L'abri doit être érigé sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire.
 3. Il doit être situé :
 - À une distance minimale de 2 m de la chaussée ou de la bordure de rue.
 - À une distance minimale de 1,5 m d'un trottoir, d'un fossé ou d'une borne d'incendie.
 - À une distance minimale de 0,6 m des lignes latérales et arrière du terrain.
 4. La hauteur maximale est de 3,5 m.
 5. Si plus d'un abri d'hiver est installé, leur apparence doit être uniforme.
 6. Sur tout terrain d'angle, un abri d'hiver est assujéti aux dispositions relatives au triangle de visibilité.
 7. Assurez-vous que votre numéro civique reste visible.

- Les équipements de jeu (paniers de ballon-panier, buts de hockey) doivent être retirés de la voie publique, une fois le jeu terminé.
- Les roulottes et véhicules récréatifs doivent être entreposés sur votre terrain, sans nuire à la visibilité et à l'accès aux bornes-fontaines. Du 1^{er} octobre au 30 avril, votre véhicule récréatif doit :
 1. Être stationné, entreposé ou remisé dans la cour latérale, avant secondaire ou arrière.
 2. Respecter une distance minimale de :
 - 3 m par rapport à un trottoir ou à la bordure de rue ou, en leur absence, de la chaussée.
 - 1 m par rapport à une ligne latérale ou arrière de terrain.
 - Le nombre maximal de véhicules récréatifs pouvant être stationnés, entreposés ou remisés à l'extérieur sur un terrain est fixé à un seul en tout temps.
 - Il ne peut pas être utilisé à des fins d'habitation.

Merci de collaborer afin d'assurer un environnement sécuritaire pour la saison hivernale.



Visitez le <https://vsad.ca/reglements> pour consulter les règlements complets.

ENVIRONNEMENT et matières résiduelles

OCTOBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28



Consultez le calendrier 2025 des collectes résiduelles, au <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou balayez le code QR ci-contre.

 Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines jusqu'au 16 octobre inclusivement.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Besoin de sacs mauves ? L'Agglomération de Québec prévoit une distribution en porte à porte en mai et en novembre.

La VSAD distribue aussi ces sacs dans ces trois bâtiments :

- Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures (CSSAD), situé au 230, route de Fossambault.
- Centre communautaire des Campus (CCC), situé au 4950, rue Lionel-Groulx.
- Centre Delphis-Marois, situé au 300, rue de l'Entrain, pendant les travaux à la bibliothèque Alain-Grandbois.

 Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

 Résidus verts

La prochaine collecte aura lieu du 13 octobre au 13 novembre 2025.

 Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mercredi 5 novembre**.

Rappel: La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte, soit le 3 novembre, à midi.

Merci de préciser si les objets contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Si, pour une raison ou une autre, notre fournisseur ne peut pas terminer la collecte le jour prévu, il repassera dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://citoyen.vsad.ca/faire-une-requete>, section Collecte des encombrants - Novembre

Inscription par téléphone selon les heures d'ouverture : 418 878-2955

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

Les chargements peuvent être refusés 30 minutes avant la fermeture, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

BÂTIMENTS, PARCS et espaces verts

Les différents entrepreneurs engagés par la VSAD sont à pied d'œuvre pour finaliser les travaux de réaménagements des parcs suivants avant l'hiver :

Parc du Grand-Hunier : Depuis la fin septembre, des travaux de bonification de l'aire de jeu du parc du Grand-Hunier ont été amorcés. L'installation de nouveaux modules de jeux et la réalisation de travaux connexes complèteront l'aménagement du parc.

Parcs Gaboury, les Bocages et du Sourcin : Les travaux d'amélioration dans ces parcs sont terminés, incluant l'installation de mobilier urbain et de stations d'entraînement.

Parc de la Falaise : La création d'un sentier pédestre reliant le chemin du Roy, face au parc des Hauts-Fonds, au sommet de la falaise, est toujours en cours. Ce parcours comprendra un

escalier, un belvédère d'observation sur le promontoire naturel, qui offre une vue spectaculaire sur le fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'un espace de détente équipé de mobilier urbain.



Parc Riverain : Les travaux pour prolonger le sentier vers le Nord sont débutés et la fin est prévue à la fin octobre.

Parc Place-Portneuf : Il s'agit de la transformation d'une ancienne station de pompage en bloc sanitaire pour les usagers du site.

Aussi, une salle des patineurs et un rangement servant pour les activités organisées dans le parc seront aménagés.

De nouveaux lampadaires ont également été installés au cours de l'été.



DES NOUVELLES de nos partenaires



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



MOIS DU PIÉTON : PARTAGEONS LA ROUTE !

Octobre est l'occasion parfaite de mettre la marche à l'honneur et de rappeler que la route doit être partagée !

Peu importe qu'on se déplace à pied, à vélo ou en voiture, on a tous un rôle à jouer pour rendre nos déplacements plus agréables et sécuritaires. Les piétons étant les plus vulnérables, un peu plus de vigilance peut faire une grande différence.

Voici nos trios gagnants des meilleurs réflexes à adopter pour mieux partager la route :

EN VOITURE

1. Accordons toujours la priorité aux piétons, que ce soit aux intersections, aux passages pour piétons ou aux entrées privées.
2. Arrêtons-nous bien avant la ligne d'arrêt.
3. Ralentissons! En milieu urbain, rouler à 30 km/h plutôt qu'à 50 km/h réduit considérablement le risque de collision et augmente nos chances de protéger une vie.

À VÉLO

1. Respectons la signalisation et souvenons-nous: quand le feu pour piétons est actif, la priorité leur revient.
2. Circulons sur la chaussée, dans le sens de la circulation ou dans les aménagements cyclables. Les trottoirs sont réservés aux piétons.
3. Rendons nos intentions claires en signalant nos manœuvres et assurons-nous d'être visibles.

À PIED

1. Établissons un contact visuel avant de traverser et utilisons les passages piétonniers et feux dédiés.
2. Soyons bien visibles, surtout en soirée.
3. Restons attentifs et limitons les distractions comme le téléphone ou les écouteurs, particulièrement en traversant la rue.

NOUVEAUX TRAJETS DU RTC À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Dans le cadre de son Plan de développement 2025-2028, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) améliore son réseau pour mieux desservir Saint-Augustin-de-Desmaures. Les parcours 92, 94, 291, 991 et 994 sont bonifiés pour offrir des trajets plus simples, directs et fréquents.

Le nouveau parcours 991 relie la Place d'Youville au secteur les Bocages, via Cap-Rouge et le Parc-O-Bus le Gendre. Le parcours 992 est aussi ajusté. Ces changements remplacent le parcours Couche-tard 915 qui est retiré.

Notez que le service Flexibus reste disponible pour compléter l'offre de transport.

Vous souhaitez consulter la carte interactive et connaître tous les détails?

Rendez-vous au <https://experience.arcgis.com/experience/aed67e1e9d674deb89f57f292c13535d/page/Page-principale>.

Pour plus d'informations, visitez le site web officiel du RTC : rtcquebec.ca.

« PRÉVENIR, C'EST BRILLANT. AGIR, C'EST GAGNANT ! »

Lancée en septembre, la nouvelle campagne du Service de protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ) mise sur des messages forts et concrets pour rappeler à tous que la sécurité incendie commence en appliquant les bonnes pratiques : vérifier ses avertisseurs de fumée, cuisiner en restant à proximité et utiliser un cendrier adapté.



Encore aujourd'hui, plusieurs incendies pourraient être évités. En effet, 90 % des incendies mortels se produisent dans des bâtiments résidentiels où les avertisseurs de fumée sont non fonctionnels ou absents. De plus, 25 % des incendies sont causés par des articles de fumeurs mal éteints ou mal disposés, alors que 18 % surviennent dans la cuisine. En adoptant de bons réflexes au quotidien, chacun peut contribuer à éviter le pire.

Du 5 au 11 octobre se tiendra la Semaine de la prévention des incendies. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/incendie>.





LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES



CALENDRIER POUR NE RIEN RATER EN OCTOBRE

- **10 octobre :** Journée mondiale de la santé mentale
- **13 octobre :** Action de grâce
- **31 octobre :** Halloween et Journée nationale de l'UNICEF
- **Du 5 au 11 octobre :** Semaine de prévention des incendies
- **Du 6 au 17 octobre :** Concours photos 2026
Le vote du public pour déterminer les gagnants se déroulera sur la page officielle Facebook de la VSAD
- **Du 18 au 25 octobre :** Semaine québécoise des bibliothèques publiques



CONCOURS PHOTOS VSAD

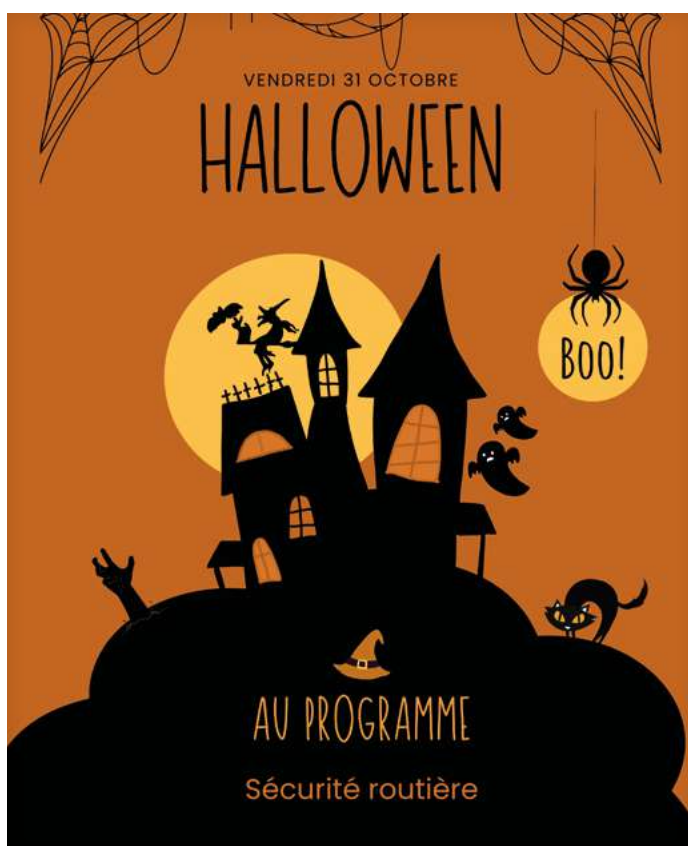
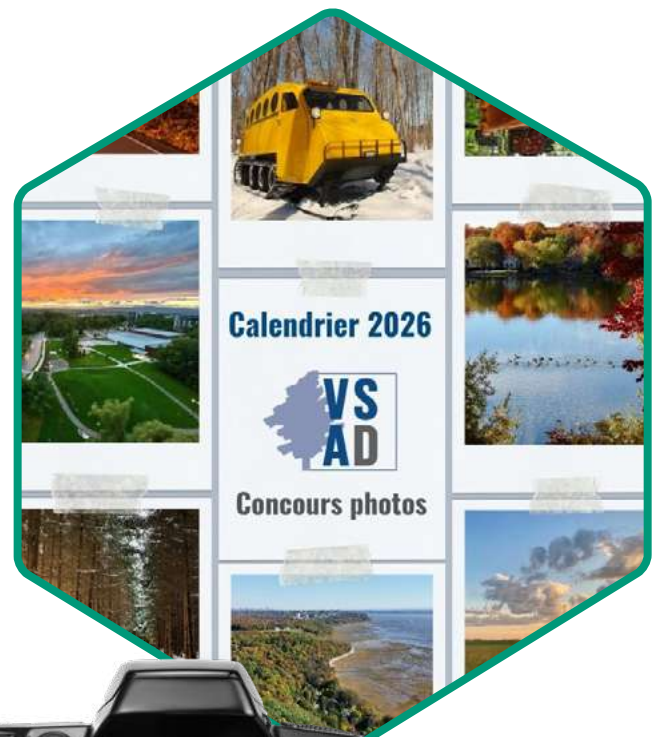
Pour préparer le calendrier municipal 2026 et enrichir sa banque de photos, la VSAD invitait ses citoyens à partager leur plus belle photo de la ville dans le cadre du Concours annuel de photos.

- Le concours s'est tenu du 2 au 30 septembre.
- Le vote du public pour déterminer les gagnants se déroulera du 6 au 17 octobre, à midi, sur la page officielle Facebook de la VSAD.

Les photographies gagnantes et le nom des photographes seront annoncés sur la page officielle Facebook de la VSAD. <https://www.facebook.com/VSADofficiel>.

Restez à l'affût!

La VSAD remercie toutes les personnes qui ont participé et leur souhaite bonne chance.



CÉLÉBREZ HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ

L'Halloween approche à grands pas. Petits et grands se préparent à revêtir leurs plus beaux costumes !

Afin que la fête demeure un moment agréable pour tous, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures rappelle l'importance de la sécurité lors de vos déplacements. Que vous soyez piéton, cycliste ou automobiliste, chacun a un rôle à jouer pour assurer le bon déroulement de la soirée.

Prenez quelques minutes pour consulter les conseils pratiques du gouvernement provincial sur son site web dans le but de bien préparer vos sorties : <https://bit.ly/3JQaLEJ>.

Une célébration réussie commence par la prudence et la vigilance.



10 ANS D'ÉNERGIE, DE PASSION ET DE FIERTÉ SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE

LE COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES CÉLÈBRE UNE DÉCENNIE D'ACTIVITÉS

Inauguré en grande pompe le 27 octobre 2015, le Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures (CSSAD) célèbre déjà ses 10 ans d'existence. Véritable carrefour intergénérationnel, il a su s'imposer comme un pôle d'excellence sportive, un lieu de rassemblement inclusif et un moteur de vitalité communautaire.

UNE VISION DEVENUE RÉALITÉ

Le 6 septembre 2015, les citoyens découvraient un bâtiment à la signature audacieuse, regroupant deux glaces, deux piscines et une série d'espaces polyvalents, tous réunis sous un même toit. C'était une première dans l'Est du Québec.

UNE DÉCENNIE DE MOMENTS FORTS

En 10 ans, ce sont des dizaines de milliers d'usagers, dont des jeunes athlètes, des familles, des aînés, des sportifs amateurs ou compétitifs, qui ont foulé la glace, plongé dans les bassins aquatiques ou participé à des activités dans l'une des salles. Parmi les moments marquants :

- Des compétitions de natation régionales et provinciales.
- Des matchs inoubliables du Blizzard M18 AAA, dont leur 2000^e match en 2024.
- Des tournois de hockey mineur et scolaire qui ont marqué toute une génération.
- Des événements rassembleurs comme Le Tremplin ou les festivités entourant la semaine de relâche scolaire.
- Des collectes de sang par Héma-Québec.

UN LIEU QUI RASSEMBLE ET QUI FAIT GRANDIR

Le Complexe a su devenir bien plus qu'une infrastructure sportive. Il est aujourd'hui un lieu de vie, de fierté et de connexion citoyenne. Il accueille :

- Des clubs sportifs florissants comme le Club de natation région de Québec, le Club de patinage artistique de Saint-Augustin, le Club de karaté Yoseikan budo et l'Association de hockey mineur CRSA.
- Des activités communautaires, des expositions ainsi que des fêtes familiales.
- Des partenariats scolaires facilitant l'accès à des installations de haut niveau pour les jeunes.
- Une exposition de photos et d'objets souvenirs.

L'accessibilité universelle du site, incluant des piscines adaptées avec gradins, témoigne de la volonté claire d'offrir un espace accueillant pour tous.

UN INVESTISSEMENT TOUJOURS VIVANT

Depuis son ouverture, le Complexe n'a cessé d'évoluer : que ce soit par la modernisation des infrastructures ou encore par l'ajout de nouveaux services pour les Augustinois et Augustinoises.

QUELQUES CHIFFRES IMPRESSIONNANTS

- 2 patinoires (571 et 283 places).
- 1 piscine semi-olympique de 10 corridors.
- 1 bassin récréatif avec jeux d'eau.
- Des milliers d'heures d'activités annuellement.
- Une patinoire extérieure.

EN ROUTE VERS L'AVENIR

Le CSSAD est pleinement ancré dans le quotidien. Il incarne une vision audacieuse, un projet collectif réussi et une source de fierté pour toute la communauté.

L'excellent état de conservation du Complexe témoigne du travail rigoureux et du professionnalisme des employés responsables de son entretien. Par leur vigilance et leur constance, ils ont su préserver la qualité des installations et assurer un environnement sécuritaire et fonctionnel, contribuant ainsi à maintenir la valeur et la pérennité de ce bâtiment au service de la communauté.

Merci à toutes celles et ceux que ce soit des professionnels, des bénévoles, des usagers et des partenaires, qui ont contribué à faire de ce lieu un pilier du développement sportif, culturel et social de notre ville.



CAPSULE HISTORIQUE : 10 ANS DU COMPLEXE EN DATES CLÉS

ÉTÉ 2012	DÉC. 2012	AVRIL 2014	JUIN 2015	6 SEPT. 2015	21 SEPT. 2015	27 OCT. 2015	DEPUIS 2016	2024	2025
Subvention de 15 M\$ accordée par le gouvernement du Québec	Appel d'offres accordé à Pomerleau	Première pelletée de terre	Fin de la structure	Ouverture du secteur des glaces	Ouverture du secteur aquatique	Inauguration officielle – Journée portes ouvertes	Accueil de tournois, compétitions et activités communautaires	Modernisation visuelle de la glace A (écran dynamique, rehaussement du tableau indicateur) et installation de l'exposition permanente Les Loisirs: Souvenirs d'une ville	Ajout d'un éclairage dynamique sur la glace A et ajout d'un parcours gonflable aquatique à la piscine





BÂTIMENTS, PARCS et espaces verts

LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS SE RENOUVELLE !

En 2025, la bibliothèque Alain-Grandbois entre dans une nouvelle ère ! Résolument tournée vers l'innovation et la proximité, elle enrichit ses services et repense ses espaces pour mieux accueillir la communauté.

Depuis septembre, un important chantier est en cours afin de transformer la bibliothèque.

L'objectif? Offrir des lieux modernisés, chaleureux et adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

PARMI LES NOUVEAUTÉS À DÉCOUVRIR :

- Un comptoir de prêt entièrement revu.
- Des zones redessinées pour les collections adultes et ados.
- Un hall d'entrée réaménagé.
- De nouveaux espaces d'affichage et des thématiques inspirantes au fil des saisons.

Votre bibliothèque devient ainsi un véritable espace de vie, comme on le voit partout dans le monde au cours des dernières années.

HORS DES MURS : UNE BIBLIOTHÈQUE EN MOUVEMENT

La programmation de la bibliothèque s'est élargie aussi à l'extérieur ! Depuis juillet, la bibliothèque poursuit son ouverture en dehors de ses murs. En effet, la biblio-tente estivale et *Augustin, le bibliobus culturel*, ont circulé sur le territoire augustinois pour aller à la rencontre des citoyens.

Depuis le 23 juillet, ce nouveau compagnon de lecture a sillonné les routes, chargé de livres, de découvertes et de belles rencontres. Petits et grands lecteurs l'ont déjà adopté avec enthousiasme !

Et ce n'est qu'un début : dès le printemps 2026, Augustin reprendra la route avec une programmation enrichie, avec des animations, des découvertes culturelles et bien plus encore. Véritable caméléon culturel, il pourra, tour à tour, se transformer en scène mobile, en espace de création ou en petite salle de projection. Attendez-vous à de belles surprises !

Ce projet de bibliobus est rendu possible grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications.



Une partie de la bibliothèque avant et durant les travaux.



Voici un aperçu du nouveau visage de cette partie de la bibliothèque une fois les travaux achevés.



La première sortie d'Augustin en présence de la représentante de M^{me} Guilbault et certains élus municipaux.



INFORMATIONS DIVERSES

Pour les informations générales concernant les travaux de la bibliothèque, consultez notre page web <https://vsad.ca/reamenagement-bibliotheque> ou numérisez ce code QR.



LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES

DU PLAISIR POUR PETITS ET GRANDS À LA VSAD CET ÉTÉ !



Art fluo à L'Avant-Nuit.



Un piano sur le quai illuminé, possible mais à l'Avant-Nuit seulement.



L'Avant-Nuit et la musique au bord du lac.



The Mailmen dans la Forêt des géants à l'Avant-Nuit.



Les grands succès québécois pour la Fête nationale au parc du Millénaire.



Le Cirque Kikasse au parc Place-Portneuf pour un jeu ciscasien.



Un spectacle en équilibre avec la famille à la Fête nationale.



Un cinéma en plein air au parc du Millénaire pour la famille.



Une prestation au piano public du Centre communautaire des Campus.



Un beau mardi rafraîchissant au parc des Bosquets.



Un beau mardi culinaire au parc Delphis-Marais.



Un marché public signé VSAD.



Célébrations du 10^e anniversaire du Centre sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures.

LE BABILLARD DES AUGUSTINOIS ACTIFS

ÉVÈNEMENT
CONFÉRENCE
SPECTACLE
ACTIVITÉ



21 NOV. DÉVOILEMENT DE LA PROGRAMMATION HIVERNALE
Début des inscriptions le 2 décembre



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Ça vous intéresse?

sarah.vachon-bellavance@vsad.ca
418 878-4662 p.6611

À NE PAS
MANQUER
EN OCTOBRE

	Bibliobus Augustin / Delphis-Marois
	Centre communautaire des Campus
	Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures
	Centre Delphis-Marois
	Maison Omer-Juneau
	En Virtuel

Premier arrivé, premier servi,
sauf si picto.



1	Café des sages	
1	Conférence: Annuelles comestibles, ornementales et faciles d'entretien	
2	Le jeudi animé de l'automne : Stéphanie Bédard	
2	Groupe de tricot	
3	Chanter pour chanter	
7	Groupe de tricot	
8	Atelier créatif pour adultes: Bannière décorative	
9	Conférence : L'astrophotographie	
11	Atelier Musique, rythme et mouvement	
13	Heure du conte	
14	Lire et découvrir	
14	Groupe de randonnée – Cap-Tourmente	
14	Groupe de tricot	
15	Conférence-voyage : La Colombie	
21	Groupe de tricot	
24	Pédago à la biblio en réno: Zoom sur les crânes et les squelettes	
28	Groupe de tricot	

SAMEDI
18 OCTOBRE 2025
12 H 30 À 15 H 30
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CAMPUS
4950, RUE LIONEL-GROULX

LA GRANDE MARCHÉ
PRESCRITE PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE

VSAD.ca/LAGRANDEMARCHE

30 OCTOBRE
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CAMPUS
**UNE SOIRÉE MONSTREUSE
POUR L'HALLOWEEN
À LA VSAD CETTE ANNÉE...**
...DANS LE DÉLIRE MONSTRUEUSEMENT ACROBATIQUE DE
DÉVOILEMENT DE LA PROGRAMMATION LE 1^{ER} OCTOBRE
VSAD.ca/HALLOWEEN

F.V.P.
FABRIQUE

La virgule
UNE PAUSE
CULTURELLEMENT ÉCLATÉE
VSAD.ca/LAVIRGULE

SAMEDI
25 OCTOBRE
18 H À 22 H
BIBLIOTHÈQUE
ALAIN-GRANDBOIS

»»»»» SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS



@AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca

